



Commune de Sainte-Croix

Jardin du Souvenir - Règlement d'administration

Le Jardin du Souvenir est un lieu de repos anonyme, ouvert à tout défunt ayant formulé la demande ou exprimé le désir d'une inhumation de ses cendres au cimetière de Sainte-Croix.

Il est entretenu par les jardiniers du cimetière.

L'inhumation au Jardin du Souvenir ne peut intervenir que sur autorisation écrite, délivrée par la Direction de police, Service des inhumations.

Le dépôt des cendres au jardin du Souvenir implique l'abandon sans possibilité de récupération des restes funéraires ainsi que la renonciation à la pose de plaques, à la gravure de textes ou à la confection de toute autre forme d'expression concrète destinée à rappeler la mémoire du défunt.

Le dépôt de fleurs, de gerbes ou de couronnes y est autorisé moyennant absence de rubans ou de tout autre signe distinctif s'écartant d'une décoration florale d'un strict anonymat. Ces ornements seront enlevés dès que leur dégradation pourrait nuire à l'esthétique des lieux.

Les ornements et décors funéraires en plastique, verroterie ou faits d'un autre matériau durable ne sont pas autorisés.

Les dépôts de cendres sont effectués par le préposé aux inhumations ou son remplaçant, sur présentation de l'autorisation écrite délivrée par le Service des inhumations. Ces dépôts s'effectueront, avec ou sans cérémonie, après entente avec le préposé susmentionné.

Ils peuvent à titre exceptionnel et pour des raisons dûment motivées, se dérouler le samedi. En ce cas, la famille du défunt ou son mandataire sont soumis au paiement du personnel en congé qui serait appelé pour la circonstance.

Le dépôt des cendres d'une personne domiciliée depuis plus de trois mois à Sainte-Croix au moment du décès s'effectue gratuitement.

Les autres inhumations sont soumises au paiement d'une taxe unique de fr. 40.-.

Le jardin du Souvenir est un lieu de recueillement placé sous la sauvegarde du public.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Le Secrétaire :

M. Cuendet

J. Wuersten

Sainte-Croix, le 27 juillet 1992